

COMMISSION PARLEMENTAIRE MIXTE UNION EUROPEENNE - TUNISIE

DECLARATION CONJOINTE

**Première réunion ordinaire de la Commission parlementaire mixte UE - Tunisie (CPM),
Tunis, le 20 septembre 2016.**

Les délégations parlementaires tunisienne et européenne co-présidées par Monsieur Pier Antonio Panzeri, pour le Parlement européen, et par Monsieur Mohamed Fadhel Ben Omrane, pour l'Assemblée des Représentants du peuple tunisien, à l'issue de la première réunion ordinaire qui s'est tenue aujourd'hui à Tunis au siège de l'Assemblée des représentants du peuple de Tunisie, ont convenu ce qui suit :

Réitèrent leur soutien indéfectible au processus de démocratisation en cours en Tunisie et mettent l'accent sur les réformes sociales et économiques nécessaires pour atteindre ce but;

Déclarent leur appréciation pour les efforts menés par la Tunisie dans la lutte contre le terrorisme et pour contrer le fondamentalisme. Expriment leur vive préoccupation des répercussions directes sur la sécurité en Tunisie causées par l'instabilité en Libye et du nombre important de combattants étrangers d'origine tunisienne qui rejoignent le groupe Daesh et d'autres groupes terroristes; soulignent la nécessité de mettre en application la nouvelle loi contre le terrorisme de 2015 et l'importance de la formation des agents chargés de veiller à la sécurité ; rappellent toutefois que la crédibilité de toute mesure antiterroriste dépend du respect de l'Etat de droit, de la Constitution, des libertés et des droits fondamentaux; convergent, par ailleurs, sur la nécessité de collaborer avec l'Union européenne pour apporter une réponse globale au terrorisme qui ne se limite pas à l'aspect sécuritaire; estiment que le développement socioéconomique, la culture, l'éducation, l'égalité des genres, l'emploi des jeunes et leur participation à la prise de décisions sont des éléments incontournables de cette réponse globale ; souhaitent la mise en œuvre dans les meilleurs délais d'un débat constructif concernant le moratoire sur la peine de mort ;

Se félicitent de la bonne coopération entre la Tunisie et ses voisins, dont témoignent la signature d'un accord commercial préférentiel et la mise en place de commissions locales transfrontalières avec l'Algérie, dans le but de favoriser le développement local, ainsi que les liens établis entre les économies tunisienne et libyenne et la solidarité des Tunisiens à l'égard des Libyens déplacés; saluent à cet égard les avancées du processus de réconciliation en Libye;

Expriment leur appréciation pour les efforts mis en œuvre par la Tunisie pour garantir le respect des normes internationales en matière de libertés civiles et de Droits de l'Homme, notamment en matière d'accès à l'information et la création d'un mécanisme national de prévention de la torture, une première dans la région; souhaitent un renforcement de l'assistance technique et de l'aide au développement au bénéfice d'organisations de la société civile, des entreprises, des partis politiques, des syndicats (ces derniers, dans le cadre des normes existantes) et des institutions culturelles (y compris les universités et les centres de recherche), qui ont un rôle déterminant à jouer en Tunisie et qui ont démontré l'importance cruciale de leur action au regard de la transition démocratique et du développement en général, de la responsabilisation des pouvoirs publics ainsi que du contrôle du respect des droits fondamentaux, notamment à l'égard de la protection des femmes et des enfants, de l'égalité des sexes et de la protection de toutes les victimes de persécutions et de discriminations;

Soulignent l'importance de mener à bien les négociations d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA), dans le contexte d'un partenariat politique privilégié, basé sur une association étroite des deux Parlements et une consultation des partenaires sociaux et de la société civile. L'objectif étant un accord prenant en considération l'impact en matière d'emploi, de migration, de développement durable et d'environnement ; rappellent le besoin d'accompagner l'accord d'une aide à la cohésion économique et sociale de la Tunisie tout en préservant ses secteurs sensibles et en garantissant la mise en valeur des produits tunisiens ;

Demandent que le processus de régionalisation et les moyens d'action des régions soient renforcés grâce, entre autre, au développement de l'autonomie locale; soutiennent les partenariats avec les États membres de l'Union visant à encourager la décentralisation (formation ou renforcement des capacités en la matière, par exemple), les projets de coopération menés par les autorités des États membres qui contribuent au développement de la gouvernance régionale et locale en Tunisie, ainsi que les partenariats et les échanges de pratiques exemplaires avec des villes et des communautés locales européennes ;

Saluent la proposition de la Commission d'apporter une aide macro-financière de 500 millions d'euros, son adoption par le Conseil et le Parlement européen ainsi que de l'adoption récente des mesures commerciales autonomes d'urgence en faveur de la Tunisie. Soutiennent la mise en œuvre d'un véritable "Plan Marshall" suffisamment doté; supportent une réforme en profondeur de l'administration publique afin d'augmenter son efficacité, lutter contre la corruption, les commerces illégaux et l'évasion fiscale, tout en tirant profit des opportunités offertes par les nouvelles technologies;

Insistent sur la nécessité de continuer à soutenir politiquement et par le biais de programmes ciblés l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) au regard du double enjeu de consolidation de la stabilité dans un contexte régional fragile et de renforcement de la démocratie.